Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20250708-DLB20250701_791-DE
Reçu le 08/07/2025

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 01/07/2025
(2ème convocation sans quorum)

DLB 2025/791

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 1 juillet à 9h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, au siège social à NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 27/06/2025
Affichage de la convocation : 27/06/2025

Etaient Présents :
Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Jean BLANQUEFORT, Michel FARENC, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Bernard SAUCEROTTE, Sylvian VIALE.
Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Daniel RENAUD représenté par Marie-Claude SEMPERE.

Absents Excusés :
Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Jean AUGE, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, André BOUDET, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Jacques ELIEZ, Philippe ENJERLIC, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Francine GERARD, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Fabrice MAURRAS, jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Edgard SICARD, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, René VERDEIL, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :
Philippe AUDOUI

Objet : Actualisation des tarifs des apports directs au quai de transfert ou à OEKOTRI

Monsieur le Président rappelle que les professionnels sont susceptibles de déposer leurs ordures ménagères sur nos quais de transfert, ainsi que leur collecte sélective à OEKOTRI.
A ce titre, le Comité Syndical avait approuvé en 2023, l'application de tarifs à la tonne pour ces deux flux (flux OM basé sur la matrice des couts 2022 avec TGAP à 40 €/tonne).

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20250708-DLB20250701_791-DE
Reçu le 08/07/2025

Concernant le flux Apport des emballages en mélange, Monsieur le Président propose de le laisser inchangé car les augmentations liées au traitement ont été compensées par l'augmentation des soutiens au tri.

En revanche, compte tenu de la forte augmentation de la TGAP entre 2022 et 2025 (32 € TTC/tonne y compris la sur-TGAP), il convient d'ajuster le tarif applicable aux apports d'ordures ménagères résiduelles au quai de transfert afin de prendre en compte ce surcoût de fiscalité.

Monsieur le Président propose de maintenir le prix des apports en collecte sélective à 128 € /tonne et de porter le prix des apports en OM à 247 €/tonne. Il précise que la nouvelle grille tarifaire sera applicable dès la facturation de juillet 2025, relative aux dépôts effectués à compter de juin.

	Tarifs 2023 Professionnels territoire	Tarifs 2023 Professionnels hors territoire	**Tarifs 2025 Professionnels territoire**	**Tarifs 2025 Professionnels Hors territoire**
Apport direct OM	215 €/tonne	Non accepté	247 €/tonne	Non accepté
Apport emballages en mélange à OEKOTRI	128 €/tonne	Non accepté	128 €/tonne	Non accepté

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20250708-DLB20250701_791-DE
Reçu le 08/07/2025

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation des tarifs des apports directs au quai de transfert ou à OEKOTRI comme mentionnée ci-dessus, applicable au 1er juillet sur les apports de juin.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Président,

PÉZENAS-AGDE
SICTOM

Armand RIVIERE

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 08/07/2025

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : **BP 112 - 34120 Pézenas**
Siège administratif : **27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque**
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr